



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N°2778-SD



N°12567 \* 15

Prélèvement forfaitaire et prélèvements sociaux  
sur les produits de placement à revenu fixe et les produits et gains  
des bons et contrats de capitalisation, des contrats d'assurance-vie  
de source étrangère et les produits des PEA de source européenne  
(articles 124C, 125D et 125A du code général des impôts)

Mois concerné par la déclaration

Mois au cours duquel les revenus ont été encaissés

Avril

Identification du redevable

Nom et prénoms

Alain Durand - Beatrice Dupont

Nom de naissance

DURAND - DUPONT

Adresse

12 avenue de la république, 31000 TOULOUSE

Date et lieu de naissance

1 0 1 2 2 9 7 2

Rodez (12)

Identification du déclarant lorsqu'il est différent du redevable

Dénomination

Adresse de l'établissement

N° d'identification si une convention a été signée

Paiement

Somme à payer Reporter le montant déterminé en dernière page, case QR

151

Mode de paiement

Numéraire

Chèque bancaire barré établi à l'ordre du Trésor Public

Virement sur le compte du Trésor à la Banque de France

Date et signature

1 4 0 5 2 0 2 3

Cadre réservé à l'administration

Droits:

N° d'opération:

Date:

Absence d'option:

absence de paiement

paiement partiel

dépôt hors délai

BASE IMPOSABLE

TAUX

MONTANT DÛ

### Produits de placement à revenu fixe de source étrangère soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire

Intérêts et produits des obligations, créances, dépôts, cautionnements, comptes courants, fonds communs de créances, bons de caisse

BA 

× 12,8 %

IA 

Revenus exonérés des impatriés

EA 

### Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de source étrangère afférents à des versements effectués à compter du 27.09.2017 soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire

Produits des contrats de moins de huit ans

BB 

× 12,8 %

Produits des contrats de plus de huit ans

BC 

× 7,5 %

#### Total

IB 

Revenus exonérés des impatriés

EB 

### Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de source européenne afférents à des versements effectués avant le 27.9.2017 soumis sur option au prélèvement forfaitaire libératoire

Bons ou contrats émis à compter du 1.1.1990 d'une durée de :

– moins de 4 ans

BD 

× 35 %

– de 4 à 8 ans

BE 

× 15 %

– 8 ans et plus

BF 

× 7,5 %

Bons ou contrats émis du 1.1.1983 au 31.12.1989 d'une durée de :

– moins de 2 ans

BG 

× 45 %

– de 2 à 4 ans

BH 

× 25 %

– de 4 à 6 ans

BI 

× 15 %

– 6 ans et plus

BJ 

× 7,5 %

#### Total

#### Imputation du crédit d'impôt étranger

#### Total net

IC 

Ou, si le crédit d'impôt excède le prélèvement dû, reliquat de crédit d'impôt étranger

OL 

À reporter lignes OM et OR pour imputation sur les prélèvements sociaux dus au titre des mêmes produits

Revenus exonérés des impatriés

EC 

### Produits d'épargne solidaire de source étrangère soumis au prélèvement obligatoire libératoire

Crédit d'impôt étranger

BK 

× 5 %

#### Total net

ID 

Ou, si le crédit d'impôt excède le prélèvement dû, reliquat de crédit d'impôt étranger

OE 

À reporter lignes ON et OS pour imputation sur les prélèvements sociaux dus au titre des mêmes produits

Revenus exonérés des impatriés

ED 

### Produits afférents aux versements déductibles faisant l'objet d'un retrait en capital des plans d'épargne retraite

Revenus exonérés des impatriés

BL 

× 12,8 %

IE EF 

#### Total du prélèvement forfaitaire non libératoire à payer : IA + IB + IE

 A422

#### Total du prélèvement forfaitaire libératoire à payer : IC + ID

 A452

## Prélèvements sociaux

BASE IMPOSABLE

TAUX

MONTANT DÛ

### Produits de placements à revenu fixe et produits afférents aux versements déductibles faisant l'objet d'un retrait en capital des PER de source étrangère

CSG	501	× 9,2 %	PQ	46
CRDS	501	× 0,5 %	PV	3
<b>Total</b>			<b>PF1</b>	<b>49</b>
Prélèvement de solidarité	501	× 7,5 %	PG1	38

### Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de source étrangère – Produits des versements effectués à compter du 27.9.2017

CSG		× 9,2 %	PQ	
CRDS		× 0,5 %	PV	
<b>Total</b>			<b>PF2</b>	
Prélèvement de solidarité		× 7,5 %	PG2	

### Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de source européenne – Produits des versements effectués avant le 27.9.17

CSG		× 3,4 %		
...		× 7,5 %		
...		× 8,2 %		
...		× 9,9 %		
...		× 9,2 %		

<b>Total</b>			<b>PQ</b>	
CRDS		× 0,5 %	PV	
<b>Imputation éventuelle du crédit d'impôt étranger</b> <i>Report partiel de la ligne OL</i>			<b>OM</b>	-

### Total net PQ + PV – OM

Prélèvement social		× 2 %		
...		× 4,5 %		
<b>Total</b>			<b>PS</b>	

Contribution additionnelle « solidarité autonomie »		× 0,3 %	PZ	
Prélèvement de solidarité		× 2 %		
...		× 7,5 %		

<b>Total</b>			<b>PW</b>	
<b>Imputation éventuelle du crédit d'impôt étranger</b> <i>Report partiel de la ligne OL</i>			<b>OR</b>	-

### Total net PS + PZ + PW – OR

### Produits d'épargne solidaire de source étrangère

CSG		× 9,2 %	PQ	
CRDS		× 0,5 %	PV	
<b>Imputation éventuelle du crédit d'impôt étranger</b> <i>Report partiel de la ligne OE</i>			<b>ON</b>	-

### Total net PQ + PV – ON

Prélèvement de solidarité		× 7,5 %	PX	
<b>Imputation éventuelle du crédit d'impôt étranger</b> <i>Report partiel de la ligne OE</i>			<b>OS</b>	-

### Total net PX – OS

<b>PG3</b>	
<b>PG4</b>	

>>>

Produits des PEA de source européenne	BASE IMPOSABLE	TAUX	MONTANT DÛ
CSG	<input type="text"/>	× 3,4 %	<input type="text"/>
...	<input type="text"/>	× 7,5 %	<input type="text"/>
...	<input type="text"/>	× 8,2 %	<input type="text"/>
...	<input type="text"/>	× 9,9 %	<input type="text"/>
...	<input type="text"/>	× 9,2 %	<input type="text"/>
<b>Total</b>			<b>PQ</b> <input type="text"/>
CRDS	<input type="text"/>	× 0,5 %	<b>PV</b> <input type="text"/>
<b>Total PQ + PV</b>			<b>PF5</b> <input type="text"/>
Prélèvement social	<input type="text"/>	× 2 %	<input type="text"/>
...	<input type="text"/>	× 2,2 %	<input type="text"/>
...	<input type="text"/>	× 3,4 %	<input type="text"/>
...	<input type="text"/>	× 5,4 %	<input type="text"/>
...	<input type="text"/>	× 4,5 %	<input type="text"/>
<b>Total</b>			<b>PS</b> <input type="text"/>
Contribution additionnelle « solidarité autonomie »	<input type="text"/>	× 0,3 %	<b>PZ</b> <input type="text"/>
Contribution additionnelle au prélèvement de solidarité	<input type="text"/>	× 1,1 %	<b>PY</b> <input type="text"/>
Prélèvement de solidarité	<input type="text"/>	× 2 %	<input type="text"/>
...	<input type="text"/>	× 7,5 %	<input type="text"/>
<b>Total</b>			<b>PW</b> <input type="text"/>
<b>Total PS + PZ + PY + PW</b>			<b>PG5</b> <input type="text"/>
<b>Total des prélèvements sociaux à payer hors prélèvement de solidarité :</b>			
<b>PF1 + PF2 + PF3 + PF4 + PF5</b>			<b>PU</b> <input type="text" value="49"/> 0701
<b>Total du prélèvement de solidarité à payer :</b>			
<b>PG1 + PG2 + PG3 + PG4 + PG5</b>			<b>PK</b> <input type="text" value="38"/> A392
<b>MONTANT TOTAL À PAYER : IA + IB + IC + ID + PU + PK</b>			<b>QR</b> <input type="text" value="151"/>
À reporter en première page.			

## Intérêts

Date	Courtier	Description	Pays	Montant Net	Change	Montant Net (€)	Crédit d'impôt (€)	Base Imposable (€)	Case	Flat Tax(€)
2023-04-10	IB	El Salvador, 8,25%, USD ( XS0146173371 )	Salvador (*)	412.5 USD	0.92122	380 €	0 €	380 €	2TR	114 €
2023-04-18	IB	Eleving Group, 9,5%, EUR ( XS2393240887 )	Lettonie	47.5 EUR	1	47.5 €	0 €	47.5 €	2TR	14.25 €
2023-04-22	IB	US Airways 2010-1, 6,25%, USD ( US90345KAA88 )	Etats-Unis	80.49 USD	0.910913	73.32 €	0 €	73.32 €	2TR	22 €
				<b>T o t a l</b>		<b>501 €</b>	<b>0 €</b>	<b>501 €</b>		<b>150 €</b>

\* : pays n'ayant pas conclu de convention fiscale avec la France

Le taux de change utilisé est celui de la Banque Centrale Européenne :  
[https://www.ecb.europa.eu/stats/policy\\_and\\_exchange\\_rates/euro\\_reference\\_exchange\\_rates/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/index.en.html)

BA1 : 501 € | BA2 : 64 € | IA : 64 € | IA\_IB : 64 € | PQ : 46 € | PV : 3 € | PF1 : 49 € | PG1 : 38 € | PU : 49 € | PK : 38 €  
 QR : 151 €